

La municipalité a acheté un désherbeur thermique



Samedi matin, les élus ont assisté à une démonstration de désherbage avec Yvon Prigent, l'employé communal.

Dans le cadre de la charte signée avec le SIAT (syndicat intercommunal d'aménagement du Trieux), la municipalité, attachée à mettre en œuvre un ensemble de mesures qui tendent à préserver et à valoriser la nature, vient de faire l'acquisition d'un désherbeur thermique pour la somme de 2 150 €. Cet achat est subventionné par le SIAT à 30 %, par l'Agence de l'Eau à 30 % également et par la Région à 20 %. Depuis 2 ans, Yvon Prigent, employé municipal, n'utilise plus aucun produit chimique pour désherber sauf dans le cimetière et le terrain de football. «**Ce désherbeur thermique est très efficace sur les jeunes pousses**» explique Gérard Kerleau. «**Le travail est à réaliser**

toutes les 3 semaines au printemps et à l'automne et au bout de 2 ans, les mauvaises herbes pousseront beaucoup moins» assure l'adjoint au maire. «**C'est une démarche citoyenne pour sensibiliser les gens à respecter la nature et suivre notre exemple. De plus, il faut préciser qu'il n'y a pas de surcoût en travaillant de façon écologique**».